



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_053

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le treize avril,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Marie-José GUILLEMETTE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

**Objet : service commun écoles  
subventions aux associations de parents d'élèves**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves à hauteur de 15 € par élève ressortissant du territoire du service commun, à savoir :

⇒ APE Ecole Publique : 1 335 € (89 élèves du service commun x 15 €),

⇒ APEL Marie Rivier : 1 605 € (107 élèves du service commun x 15 €).

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX